

Direction

Référence : EAU-AUT-23-0755

Dossier suivi par : Unité Autorisations - VDO

Tel.: 24750 - 920 (08:30 - 11:30) Email : autorisations@eau.etat.lu

> Administration communale de la Ville de Luxembourg Hôtel de Ville L-2090 Luxembourg

Signé à Esch-sur-Alzette

Affichage final Art. 24 §2

Requérant(s)	Pol Hollerich
Objet	Gestion des eaux dans le cadre de la démolition d'un bâtiment existant et des travaux d'excavation et de terrassement en vue de la construction d'un nouveau bâtiment à Hollerich
Localité(s)	Hollerich
Commune(s)	Luxembourg

Madame la Bourgmestre,

Par la présente je vous envoie la décision ministérielle. Veuillez procéder à l'apposé du certificat prévu à l'article 24, §2 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau aux lieux habituels d'affichage. Après l'affichage, je vous prie de bien vouloir nous retourner les documents y afférents.

Cette décision sera publiée en parallèle sur le portail national des enquêtes publiques : https://enquetes.public.lu/fr.html.

Pour l'Unité Autorisations

Annexes

- Copie de la décision ministérielle
- Documents vérifiés